

GENERAL
ASSEMBLYASSEMBLEE
GENERALEA/453
8 novembre 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISHCAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES
NATIONS UNIES

NOMINATION D'UN COMITE DES PLACEMENTS

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION

Rapporteur: M. G. BAGGE (Suède)

1. Conformément aux instructions données par l'Assemblée générale lors de sa quatre-vingt-onzième séance plénière, tenue le 23 septembre 1947, la Cinquième Commission, au cours de sa quatre-vingt-unième séance, tenue le 30 octobre 1947, a examiné les nominations faites par le Secrétaire général à un Comité des placements créé en vertu de la section 25 du règlement provisoire de la caisse des pensions du personnel des Nations Unies, adoptées par l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de sa première session en 1946 (résolution 82 (1)).

2. La Cinquième Commission a pris connaissance d'un rapport du Secrétaire général (document A/C.5/189) signalant à la Commission qu'il avait choisi, avec l'approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les personnes ci-après pour constituer le Comité des placements :

M. Jacques Rueff, Gouverneur honoraire de la Banque de France,

M. Ivar Roth, Directeur de la Banque de Suède

M. Marriner S. Eccles, Président du Board of Governors, Federal Reserve System des Etats-Unis

RECEIVED

NOV 14 1947

UNITED NATIONS
RECEIVED

3. La Cinquième Commission n'a soulevé aucune objection contre les nominations, mais le représentant de la Norvège a émis l'idée que le Secrétaire général pourrait, à l'occasion de nominations à venir, envisager l'opportunité de nommer parmi les membres du Comité des placements, un courtier d'assurances ou une personnalité au courant des questions pratiques d'assurances, ou un banquier privé.

4. Le Président a déclaré adoptée la résolution proposée dans le rapport du Secrétaire général.

5. La Cinquième Commission recommande, en conséquence, à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante:

NOMINATION D'UN COMITÉ DES PLACEMENTS.

L'ASSEMBLEE GENERALE DECIDE CE QUI SUIT:

1. Conformément aux dispositions de la section 25 du règlement provisoire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes:

M. Jacques Rueff, Gouverneur honoraire de la Banque de France,

M. Ivar Roth, Directeur de la Banque de Suède,

M. Marriner S. Eccles, Président du Board of Governors, Federal Reserve System des Etats-Unis

pour constituer un Comité des placements, est approuvée.

2. Les mandats des membres du Comité expireront respectivement le 31 décembre 1950, le 31 décembre 1949 et le 31 décembre 1948, dans l'ordre où leurs noms sont énumérés plus haut.

3. La durée normale du mandat d'un membre du Comité des placements est de trois ans, et les membres de ce Comité sont rééligibles. Chaque année, lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumettra à l'approbation de l'Assemblée les nominations auxquelles il aura procédé après consultation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Le Secrétaire général est autorisé à prendre l'avis du Comité des placements en ce qui concerne non seulement le fonds de retraite mais aussi les placements de fonds spéciaux ou de tous autres fonds administrés par l'Organisation des Nations Unies.
